



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

COMMUNIQUE DE PRESSE

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DU PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Sur proposition du Conseil d'Administration en sa session du **15 décembre 2020**, le Conseil des Ministres du **07 juillet 2021** a adopté un décret qui autorise l'augmentation du capital social du Port Autonome d'Abidjan qui passe de **16 milliards à 100 milliards de F CFA** entièrement détenu et libéré par l'État de Côte d'Ivoire.

Depuis 2013 le Port Autonome d'Abidjan s'est engagé dans un vaste programme de modernisation de ses infrastructures afin d'améliorer sa compétitivité et se positionner comme le Hub Port de la Côte Ouest Africaine.

Plus de 1 000 milliards de FCFA ont été dépensés dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme et ont permis de réaliser d'importants travaux d'investissements qui seront intégrés dans son patrimoine ; ce qui entrainera une forte augmentation des immobilisations et un déséquilibre entre le capital social de **16 milliards de F CFA** et les immobilisations nettes d'une valeur de **720.744 milliards de F CFA** au 30 juin 2020.

Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation des réserves disponibles et des reports à nouveau qui se chiffraient globalement à cette date à **125.389 milliards de F CFA**.

Cette incorporation des réserves disponibles et des reports à nouveau d'un montant de **84 milliards de F CFA** a porté le capital à **100 milliards** et permettra ainsi :

- De mettre en adéquation les capitaux propres avec le niveau des investissements actuels ;
- De renforcer la crédibilité et l'attractivité vis-à-vis de ses partenaires.

La Direction Générale